

	Page.
Cédule B—Des actes en tout ou en partie refondus dans ce volume, et des sections de ces mêmes actes, indiquant celles d'entre elles qui sont refondues et où elles se trouvent, et traitant de celles qui ne sont pas refondues.....	1009
“ C—De tous les actes et ordonnances de la législature du Bas Canada, indiquant ceux qui sont refondus et ceux qui ne le sont pas, et pourquoi, etc.	1047
Index des chapitres des Statuts Refondus.....	1077
Index général pour ce volume, etc.....	1079

